



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : structures administratives
Question écrite n° 3918

Texte de la question

M Leon Vachet demande a M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire s'il entre dans les competences de la Caisse nationale des monuments historiques d'editer et de faire diffuser une plaquette, en vente cet ete a Saint-Remy-de-Provence notamment, presentant sous un jour tres favorable un avant-projet de « parc archeologique », pretexte a une deviation routiere et a diverses aires de stationnement qui aboutiraient a defigurer le site de Glanum et des Antiques et les abords du cloître Saint-Paul-de-Mausole, alors meme que ce projet, par ses implications, suscite a Saint-Remy-de-Provence, en France et a l'etranger, une opposition croissante.

Texte de la réponse

Reponse. - La plaquette, intitulee « Glanum, naissance d'un parc archeologique a Saint-Remy-de-Provence », est editee, ainsi qu'il est indique en page une de couverture, par la ville de Saint-Remy-de-Provence et la conservation regionale des monuments historiques. Ce document mentionne les principes qui caracterisent le parti d'aménagement du parc archeologique : le site de Glanum est maintenu dans son integrite, batiments et structures d'accueil et de services a creer etant situes hors de la zone archeologique ; un aménagement vegetal se propose de recomposer et rendre visible la structure de la ville antique. Il est a remarquer qu'actuellement la traversee du site par la route departementale rompt la continuite urbaine entre les Antiques et Glanum, et que, par ailleurs, le stationnement s'effectue aux abords des monuments. Cette situation n'est pas bonne ; elle defigure deja le site. Le projet vise a remedier aux defauts et nuisances existants ; il n'a toutefois pas encore la qualite d'un document d'execution. On notera enfin que les principes mis en oeuvre dans le projet - contournement routier du site, reunification du site - ont recueilli, a l'unanimité, un avis favorable de la part de la commission regionale du patrimoine historique, archeologique et ethnologique (COREPHAE) lors de sa reunion du 24 juin 1988. L'opinion de cette formation composee, majoritairement, de personnalites qualifiees dans le domaine du patrimoine est un indice de la bonne orientation d'un projet qui n'a pas encore revetu sa forme definitive.

Données clés

Auteur : [M. Vachet L•on](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3918

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2856